

110 km D + 5 200 5 points UTMB 55 km D + 2 400 3 points UTMB 25 km D + 1 100 1 point UTMB

LE REGLEMENT DE L'ULTRA TRAIL DU BEAUJOLAIS VERT Vendredi 11 Ultra Trail & samedi 12 octobre 2019

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA, les concurrents se conforment donc au cahier des charges du règlement des courses hors – stade de la FFA.

- A. CONDITIONS DE PARTICIPATION pages 1 à 3
- B. MATERIEL OBLIGATOIRE page 3 & 4
- C. INSCRIPTION page 4 & 5
- D. RETRACTATION page 5
- E. ASSURANCE page 5
- F. AIDE AUX CONCURRENTS page 5
- G. SUIVEURS page 6
- H. SECURITE page 6
- I. DOSSARDS page 6
- J. SACS COURREURS (110 km uniquement) page 6
- K. CHRONOMETRAGE page 7
- L. BARRIERES HORAIRES page 7
- M. MEDICAL page 7 & 8
- N. RAVITAILLEMENT (lieux et composition) page 8 & 9
- O. BASES DE REPOS page 9
- P. DEVELOPPEMENT DURABLE page 9
- Q. LOTS ET CADEAUX page 9 & 10
- R. DROIT A L'IMAGE page 10
- S. CNIL page 10
- T. ANNULATION page 10

A. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conditions administratives :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlète Compétition, Athlète Entreprise, Athlète Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. **ATTENTION** les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de**

la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Les athlètes étrangers, sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.
- Les athlètes non majeurs à la date de la course doivent être en possession d'une autorisation parentale OBLIGATOIRE qui doit être fournie pour pouvoir retirer le dossard. Cette autorisation peut être téléchargée sur le site internet de l'organisation.
- Les documents obligatoires doivent être déposés sur l'espace coureur lors de l'inscription en ligne (l'organisation n'accepte pas les certificats médicaux ou autres documents envoyés par email ou par courrier).
- La participation à l'UTBV implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement qui est consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à la course.
- La signature de la feuille de départ à la remise du dossard est obligatoire. Elle entraîne l'acceptation du règlement de l'Ultra Trail du Beaujolais Vert dans son intégralité.

Catégories d'âge :

110 km D + 5 200 5 points UTMB

Le 110 km, course individuelle, est accessible à **partir de la catégorie espoir nés en 1999 et avant** (voir conditions administratives ci-dessus).

55 km D + 2 400 3 points UTMB :

Le 55 km est accessible à **partir de la catégorie espoir nés en 1999 et avant** (voir conditions administratives ci-dessus).

25 km D + 1 100 1 point UTMB :

Le 25 km est accessible à **partir de la catégorie junior nés en 2001 et avant** (voir conditions administratives ci-dessus).

15 km D + 540 :

Le 15 km est accessible à **partir de la catégorie cadet nés en 2003 et avant** (voir conditions administratives ci-dessus).

8 km D + 165 :

Le 8 km est accessible à **partir de la catégorie cadet nés en 2003 et avant** (voir conditions administratives ci-dessus).

Horaires de départ (Lac des Sapins entrée côté plage) :

- 110km départ du Lac des Sapins le vendredi 11 octobre à 21h00
- 55km départ du Lac des Sapins le samedi 12 octobre à 8h00
- 25km départ du Lac des Sapins le samedi 12 octobre à 13h00

- 15km départ du Lac des Sapins le samedi 12 octobre à 15h00
- 8km départ du Lac des Sapins le samedi 12 octobre à 15h30

B. MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour participer à ces épreuves, chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Il s'agit d'un minimum vital que chaque traileur doit compléter en fonction de ses propres capacités.

L'organisation se laisse le droit d'effectuer des contrôles à tout moment avant et pendant la course. Toute absence de matériel obligatoire constatée, entrainera le retrait immédiat du dossard et la disqualification du concurrent.

Pour toutes les courses :

- **Un gobelet** ou un bidon ou une flasque pour les ravitaillements (**aucun gobelet ne sera fourni par l'organisation**)
- Le dossard remis par l'organisation **portera le N° de téléphone d'urgence** à utiliser en cas de nécessité. Le dossard doit être porté devant et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.
- La puce électronique propre à chaque dossard et chaque coureur est intégrée au dossard.

Pour le 110 km :

- Sac d'un maximum de 30L permettant de transporter le matériel. Le sac devra être le même du début à la fin de la course.
- Réserve d'eau d'1L minimum.
- 1 gobelet personnel. Aucun gobelet de rechange à disposition sur les postes de ravitaillements.
- Une réserve alimentaire.
- 1 couverture de survie taille standard 220*140cm.
- 1 Sifflet.
- 1 lampe frontale avec piles de rechange neuves.
- 1 Téléphone portable avec les N° d'urgence transmis par l'organisation.
- 1 Fiche personnelle comprenant les informations médicales vous concernant. Traitements médicamenteux en cours et contre-indications. Numéro à contacter en cas de problème.
- 2 Bandes de contention adhésives et élastiques (mini 100cm x 6cm).
- 1 Bonnet ou équivalent pour protéger la tête du froid.
- 1 Paire de gants chauds et imperméables.
- 1 Veste imperméable (minimum conseillé 10 000 Schmerber) et respirante type gore tex ou équivalent permettant de supporter le mauvais temps. Capuche d'origine obligatoire. Les vêtements type K-way® ne sont pas autorisés. Maillots manches longues chauds type 2^{ème} couche ou combinaison d'une première couche (plus légère) et d'un coupe-vent déperlant.
- Pantalon / collant de course à jambes longues OU combinaison d'un corsaire et de chaussettes de manière à couvrir intégralement les jambes.

Pour les 25 km et 55 km :

- Une réserve d'eau de 0,5 l minimum
- Un gobelet

- Une réserve alimentaire
- Une couverture de survie 1,40m x 2m minimum
- Un sifflet
- Un téléphone portable
- Une lampe frontale (**uniquement pour le 55 km**)

Matériel très fortement recommandé :

Il est important, en particulier, de ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettront réellement une bonne protection contre le froid, le vent ..., et donc une meilleure sécurité.

En fonction des bulletins météorologiques, sur préconisation du responsable médical ou pour tous autres paramètres extérieurs, il pourra vous être conseillé d'utiliser ce matériel.

Bâtons :

L'utilisation des bâtons est autorisée uniquement sur les 110, 55 et 25 km

C. INSCRIPTION

Inscription exclusivement par internet et paiement sécurisé par carte bancaire www.beujolaisvert.com

Droits d'inscription

110 km individuel : *

- 84€ incluant le casse-croute Beaujolais d'après course, jusqu'au 15 septembre
- 94€ incluant le casse-croute Beaujolais d'après course, du 17 septembre au 30 septembre
- 110€ incluant le casse-croute Beaujolais d'après course, du 1 au 11 octobre

55 km : *

- 44€ incluant le casse-croute Beaujolais d'après course, jusqu'au 15 septembre
- 50€ incluant le casse-croute Beaujolais d'après course, du 16 septembre au 30 septembre
- 55€ incluant le casse-croute Beaujolais d'après course, du 1 au 12 octobre

25 km : *

- 22€ jusqu'au 15 septembre. Option casse-croûte Beaujolais d'après course 8€
- 25€ du 16 au 30 septembre. Option casse-croûte Beaujolais d'après course 8€
- 30€ du 1 au 12 octobre. Option casse-croûte Beaujolais d'après course 8€

15 km : *

- 14€ jusqu'au 15 septembre. Option casse-croûte Beaujolais d'après course 8€
- 16€ du 16 au 30 septembre. Option casse-croûte Beaujolais d'après course 8€
- 20€ du 1 au 12 octobre. Option casse-croûte Beaujolais d'après course 8€

8 km : *

- 12€ jusqu'au 15 septembre. Option casse-croûte Beaujolais d'après course 8€
- 14€ du 16 au 30 septembre. Option casse-croûte Beaujolais d'après course 8€
- 17€ du 1 au 12 octobre. Option casse-croûte Beaujolais d'après course 8€

*** Dans la limite du quota par épreuve défini par l'organisation.**

Aucune inscription sur place

ATTENTION !

Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement quel qu'en soit le motif.

Vous avez la possibilité de prendre l'option annulation (coût 10% du prix de votre dossard). Ce qui vous permettra un remboursement sans justificatif de votre dossard jusqu'au 10 octobre. Cette option vous sera proposée en fin de processus d'inscription. Vous n'aurez plus la possibilité de la prendre après avoir validé votre inscription.

Inscription en ligne sur le site

www.beaujolaisvert.com rubrique UTBV

Modification d'inscription (changement d'épreuve)

D'une course vers une course à plus faible kilométrage :

Toute demande de changement d'épreuve doit se faire exclusivement par e-mail et ne sera possible que dans la limite des dossards disponibles. Aucun remboursement de la différence du coût d'inscription ne sera effectué.

D'une course vers une course à plus fort kilométrage :

Possible uniquement dans la limite des dossards disponibles. Paiement de la différence du coût d'inscription.

Aucune modification ne sera possible après le **8 octobre**.

Les demandes de changement de course devront être reçues par mail à nathalie.regeffe@c-or.fr au plus tard le **8 octobre** et ne pourront être acceptées que dans la limite des dossards disponibles sur la course souhaitée au moment de la demande.

D. RETRACTATION

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation (sauf si vous avez pris l'option annulation), aucun report d'inscription sur une autre édition ne pourra être effectué.

E. ASSURANCE

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance dommage corporels :

Sauf s'ils y ont renoncés, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer, les frais de recherche et d'évacuation.

F. AIDE AUX CONCURRENTS

Sur les postes de ravitaillement, le concurrent pourra recevoir un soutien extérieur. Toute aide extérieure est interdite hors-zone de ravitaillement.

G. SUIVEURS

Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant toute ou partie de la course par une personne non porteuse d'un dossard. Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

H. SECURITE

Voies utilisées :

La compétition se déroule sur des pistes ou chemins en milieu naturel, et, sur certaines parties sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront donc impérativement emprunter le côté droit de la chaussée et respecter le code de la route.

Entraide entre concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident ou blessure d'un autre concurrent, dans l'attente des secours. Pour rappel, **vous devez utiliser le numéro d'urgence qui est imprimé sur le dossard de tous les concurrents.**

I. DOSSARDS

Le dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

➤ **Le vendredi 11 octobre de 14h00 à 17h00 au gymnase de Cublize**

- 110km **jusqu'à 20h30**
- 55 km
- 25 km
- 15km
- 8km

➤ **Le samedi 12 octobre au gymnase de Cublize**

- 55 km de 6h00 à 7h30
- 25 km de 10h00 à 12h30
- 15km de 10h30 à 14h30
- 8km de 10h30 à 15h00

Cession de dossard :

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf accord de l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation»

En cas de non-participation, **et après accord de l'organisation**, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne dont l'identité devra être communiquée par mail à : nathalie.regeffe@c-or.fr **avant le 8 octobre.**

J. SACS COUREURS (110 km uniquement)

Il est remis à chaque coureur du 110 km au moment du retrait de son dossard un sac étiqueté au numéro du dossard. Vous devrez le déposer au gymnase de Cublize au poste « SACS COUREURS » après le retrait de votre dossard. Votre sac sera ensuite acheminé par l'organisation à Lamure Sur Azergues (66^{ème} km) où il sera à votre disposition.

K. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par une puce électronique intégrée à votre dossard.

L. BARRIERES HORAIRES

Le temps maximum alloué pour le **110 km est de 24h00**, pour le **55 km 12h00** et pour le **25 km 5h30**, d'autre part des horaires de passage maximum seront mis en place. Les coureurs atteignant ces points hors délai seront mis hors course et remettront leur dossard. Ils seront rapatriés par l'organisation au Lac des Sapins. En aucun cas, un concurrent « hors délai » ne sera autorisé à poursuivre la course.

Barrières horaires en sortie de ravitaillement :

- pour le **110 km** :
 - **avant 4h30** à Saint Just d'Avray,
 - **avant 11h15** à Lamure-sur-Azergues,
 - **avant 16h00** à Saint-Nizier-d'Azergues,
 - **avant 21h00** au Lac des Sapins

- pour le **55 km** :
 - **avant 16h00** à Grandris,
 - **avant 20h00** au Lac des Sapins

M. MEDICAL

L'UTBV privilégie le confort et la tranquillité d'esprit des compétiteurs.

Les participants se concentrent sur la course, en toute confiance.

Urgentiste, infirmiers et secouristes assurent une présence permanente et d'une extrême vigilance pendant les courses.

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points des parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course.

Pour le bien-être des compétiteurs, l'organisation met en place :

- Un poste de médicalisation fixe
- Une équipe médicale mobile
- Un poste Kinésithérapeutes et un poste Ostéopathes
- L'assistance médicale a toute autorité pour arrêter durant l'épreuve les concurrents présentant des symptômes indiquant un risque pour leur santé.
- Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.
- Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :
 - à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
 - à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.

- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.
- Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes et médecins officiels.
- Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

N. RAVITAILLEMENT (lieux et composition)

L'UTBV se déroulant en **semi-autonomie**, le nombre de ravitaillements est limité au strict minimum et sera fonction des conditions climatiques. **Il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires pour être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que sur celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité.**

Composition des ravitaillements (25, 55 et 110km) selon le format de distance, vous trouverez sur les postes de ravitaillements :

Soupe, Pain d'épices, chocolat, barres énergétiques, biscuits salés, raisins secs, dés d'Emmental, Jambon blanc, Saucisson sec, pain, bananes, oranges, eau plate, Saint Yorre, café, thé...

Chaque concurrent doit avoir son **gobelet, un bidon ou une flasque** avec lui durant la course. Il n'y aura pas de gobelet aux postes de ravitaillement ni à l'arrivée.

8 KM D + 165

- Pas de ravitaillement en course, un point d'eau de secours
- Ravitaillement à l'arrivée

15 km D + 540

- 1 Ravitaillement solide et liquide au 7ème km au relais du Calvaire à Ronno
- Ravitaillement à l'arrivée

25 km D + 1 100

- 1 Ravitaillement solide et liquide au 14ème km à Saint Just d'Avray
- Ravitaillement à l'arrivée

55 km D + 2 400

- 1 Ravitaillement solide et liquide au 14ème km à Saint Just d'Avray
- 1 Ravitaillement solide et liquide au 31ème km à Chambost
- 1 Ravitaillement solide et liquide au 40ème km à Grandris
- 1 Ravitaillement de secours (au pied de Grand Mont)
- Ravitaillement à l'arrivée

110 km D + 5 200

- 1 Ravitaillement solide et liquide au 18ème km à Valsonne
- 1 Ravitaillement solide et liquide au 35ème km à Saint Just d'Avray
- 1 Ravitaillement solide et liquide au 52ème km à Chambost
- 1 Ravitaillement solide et liquide au 66ème km à Lamure Sur Azergues

- 1 Ravitaillement solide et liquide au 79ème km à Claveisolles (Valtorte)
- 1 Ravitaillement solide et liquide au 87ème km à Saint-Nizier-d’Azergues
- 1 Ravitaillement solide et liquide au 98ème km à Grandris
- 1 Ravitaillement de secours (au pied de Grand Mont)
- Ravitaillement à l’arrivée

O. BASE DE REPOS

3 Bases de repos seront à votre disposition sur le parcours du 110 km :

- Lamure sur Azergues 66^{ème} km
- Saint Nizier d’Azergues 87^{ème} km
- Grandris 98^{ème} km
- Point chaud
- Point sommeil
- Assistance personnelle
- Navettes
- Point médical

P. DEVELOPPEMENT DURABLE

Tout abandon de déchets et emballages divers hors des postes de ravitaillement est interdit. Ce geste ne correspond pas à l’éthique de notre épreuve et de plus démontre un irrespect du travail des bénévoles. Une telle attitude entraîne la disqualification pure et simple de son auteur.

Sur chaque poste de ravitaillement, vous disposerez de poubelles dans lesquelles vous pourrez abandonner vos déchets et emballages divers.

Q. LOTS ET CADEAUX

Vous aurez pour toutes et tous inscrit(e)s :

- Le tee shirt souvenir de l’épreuve remis dans votre sac dossard (8, 15 et 25km)
- Le tee shirt finisher pour les coureurs du **110 et 55 km** après le passage de la ligne d’arrivée au gymnase de Cublize
- Un cadeau souvenir pour les coureurs du **110 et 55 km**

Pour les podiums, en fidélité à l’esprit de l’organisation, pas de grille financière mais des lots et cadeaux à hauteur de la générosité de nos partenaires.

Attention, par respect pour nos partenaires, l’absence du concurrent concerné par le podium lors de la remise des prix, entraîne la perte pure et simple de sa dotation.

Sont récompensés :

110 km individuel

- Les 3 premiers hommes scratch
- Les 3 premières femmes scratch
- Uniquement le premiers de chaque catégories : espoirs, séniors, M1, M2, M3, M4 hommes et femmes **(sans cumul)**

55 km

- Les 3 premiers hommes scratch
- Les 3 premières femmes scratch

- Uniquement le premier de chaque catégories : espoirs, séniors, M1, M2, M3, M4 hommes et femmes **(sans cumul)**

25 km

- Les 3 premiers hommes scratch
- Les 3 premières femmes scratch
- Uniquement le premier de chaque catégories : espoirs, séniors, M1, M2, M3, M4 hommes et femmes **(sans cumul)**

15 km

- Les 3 premiers hommes scratch
- Les 3 premières femmes scratch
- Uniquement le premier de chaque catégories : espoirs, séniors, M1, M2, M3, M4 hommes et femmes **(sans cumul)**

8 km

- Les 3 premiers hommes scratch
- Les 3 premières femmes scratch
- Uniquement le premier de chaque catégories : cadettes, juniors, espoirs, séniors, M1, M2, M3, M4 **(sans cumul)**

R. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation, à l'une des courses inscrites à L'UTBV chaque concurrent autorise expressément l'organisation, ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour une durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou règlementaires.

S. CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse complète.

T. ANNULATION

L'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, décision de la société en charge de la médicalisation etc...). En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur aucun remboursement ne pourra être effectué. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.